



COMMUNE DE MEX

Préavis 5/2014 de la Municipalité de Mex au Conseil général relatif

à la modification des statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les statuts de l'Association Intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville, datant de 1994, il était impératif suite à la modification de la loi sur les communes (LC) ainsi qu'à la fusion de la Commune de St-Saphorin-sur-Morges avec Echichens, de revoir ceux-ci et d'adapter les différents articles.

Les modifications effectuées ont été présentées lors du Conseil intercommunal de l'AIEV en date du 26 juin 2014 ainsi qu'à toutes les communes de l'association. Les dernières modifications, selon les remarques des communes, ont été effectuées et nous pouvons vous présenter les statuts définitifs.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis 5/2014 de la Municipalité du 1er septembre 2014
- oui le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide

d'accepter la modification des statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

M. Buttin

R. Marendaz

Annexes : nouveaux Statuts AIEV

Comparatif ancienne et nouvelle version

Mex, le 1^{er} septembre 2014